

CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ORGER DU 15 FÉVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAL D'ORGER s'est réuni au foyer rural de Grainville afin de respecter la distanciation, sous la Présidence de Monsieur Daniel BLAVETTE, Maire.

Étaient présents : Monsieur Daniel BLAVETTE, Maire, Madame REQUILLART Caroline, Maire déléguée, Monsieur Eric BONNEAU, 1^{er} Adjoint, Madame Nathalie HAUCHECORNE, 2^{ème} Adjoint, Madame Martine LOISON, 3^{ème} Adjoint, Monsieur Daniel COSAQUE, 4^{ème} Adjoint, Madame Christine DELAPLACE, Monsieur Wilfried DUHAMEL, Monsieur Philippe HUVELIN, Monsieur Bruno LANG, Madame Marie-José LECOINTRE, Monsieur LEFEVRE Anthony, Monsieur Mikaël LEMAITRE, Madame Céline LETELLIER, Monsieur Wilfried MEAUX, Madame Sylviane SOSTE, Madame Laëtitia VAQUIN.

Était excusé : Monsieur Eric FERREIRA qui donne pouvoir à Madame Laëtitia VAQUIN.

Était absent : Monsieur Eric HOBÉ.

Secrétaire de séance : Madame Martine LOISON.

PRÉSENTATION DE L'A.P.S (AVANT PROJET SOMMAIRE) POUR LE PROJET DE REGROUPEMENT DES ÉCOLES.

Monsieur le Maire rappelle :

- La délibération du 16 janvier 2017 sollicitant une subvention au titre de la D.E.T.R pour la réhabilitation de la maison des Muttés en Mairie.
Dans celle-ci était stipulé les objectifs dont :
« anticiper l'organisation scolaire de la commune nouvelle, et la création de deux classes élémentaires à compter de la rentrée de septembre 2017 sur le site de Grainville. La création d'une nouvelle mairie dans la maison des Muttés permettra de réaffecter la mairie actuelle de Grainville en salle de classe, à compter de l'année scolaire 2018-2019 ».
- Le contrat de territoire indiquant les motivations et les objectifs du projet de la réhabilitation de la maison des Muttés en Mairie et notamment :
« Transformation du rez-de-chaussée de l'actuelle mairie de Grainville en salle de classe élémentaire, en remplacement de la classe modulaire supprimée, pour un confort accru des élèves.
- Qu'une subvention de 10 000 € (pour un montant estimatif de 30 000 € de travaux) est inscrite dans le contrat de territoire 2017-2021 et qu'une date prévisionnelle des travaux doit être donnée à la Communauté de Communes demain dans le cadre de la revoyure du contrat.

Puis Monsieur le Maire présente l'A.P.S (Avant Projet Sommaire) comme demandé lors des visites des deux sites et précise que ce sont des montants estimatifs et non définitifs :

1- Extension de l'école de Grainville :

Option 1 : Réhabilitation et extension des locaux existants : 964 572.00 €

Option 2 : Réhabilitation et extension de l'ancienne Mairie de Grainville : 542 220.00 €

2- Extension des écoles de Gaillarbois-Cressenville et Grainville :

Option 1 : Réhabilitation et extension des locaux existants à Grainville : 964 572.00 €

Option 2 : Réhabilitation et extension de l'école Gaillarbois-Cressenville : 396 900.00 €

Monsieur Mikaël LEMAITRE s'étonne de ne pas avoir eu connaissance de la subvention inscrite au contrat de territoire avant cette réunion et Madame Laëtitia VAQUIN dit qu'elle aurait aimé être au courant de cette subvention avant d'entreprendre la visite des sites.

Monsieur le Maire rappelle que cette subvention rentrait dans le cadre de la demande de D.E.T.R et d'inscription au contrat de territoire en 2017 pour la réhabilitation de la maison des Muttes en Mairie afin de transformer le rez-de-chaussée de l'ancienne Mairie en salle de classe et de pouvoir ainsi libérer la classe mobile qui coûte environ 9 000 € par an en location.

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes demande la confirmation de ces travaux et donc du maintien ou non du projet de classe dans rez-de-chaussée de l'ancienne Mairie.

Madame Caroline REQUILLART signale qu'une décision pour la vente ou non de l'ancienne Mairie n'a pas été prise et que l'argent de la vente pourrait servir à payer une partie des travaux.

Monsieur le Maire explique que la demande de subvention est basée sur le transfert de la classe mobile dans l'ancienne Mairie et donc que la vente n'a pas été envisagée pour le moment.

Monsieur Bruno LANG informe le Conseil Municipal que lors de la Commission des travaux, il a été demandé des chiffres plus précis que l'A.P.S mais que pour le moment ceux-ci servent de base.

Monsieur Eric BONNEAU indique que financièrement il sera compliqué de garder les deux classes et de faire les travaux et que la solution la moins couteuse est de réhabiliter l'ancienne Mairie en 2 classes.

Monsieur Anthony LEFEVRE demande si des « petits devis » ont été effectués pour les réparations. Monsieur Eric BONNEAU lui répond que l'A.P.S et les devis sont deux choses différentes.

Monsieur Anthony LEFEVRE demande s'il est possible de réaliser la construction d'une classe à la place de la classe mobile et de vendre l'ancienne Mairie.

Monsieur Wilfried DUHAMEL demande si une estimation de l'ancienne Mairie a été effectuée par une agence immobilière comme évoqué lors des réunions de visite. Monsieur BONNEAU indique que le prix se situe entre 145 000 € et 150 000 €.

Monsieur Wilfried MEAUX propose la rénovation de l'école maternelle et l'installation d'une classe dans l'ancienne Mairie afin d'enlever la classe mobile et d'ouvrir le PLU afin de rendre constructibles des terrains face à la Mairie et de les vendre pour payer les travaux.

Monsieur le Maire lui répond qu'aujourd'hui ces terrains sont en zone naturelle et que le prix est d'environ 1,20 € le mètre carré et que pour les rendre constructibles il faut modifier le PLU et effectuer les aménagements nécessaires (eau, électricité, voirie ...) qui coûtent cher.

Monsieur le Maire rappelle la problématique soulevée par l'inspecteur d'académie concernant la maison avec des locataires dans la cour de l'école maternelle.

Monsieur Bruno LANG demande si les loyers sont payés correctement. Madame Catherine DE CONINCK répond que depuis juillet, ils sont payés régulièrement.

Madame Céline LETELLIER demande s'il y aurait de la place pour construire derrière l'école de Grainville.

Monsieur Daniel BLAVETTE lui répond que oui mais que financièrement cela semble trop couteux.

Madame Céline LETELLIER indique qu'il est difficile pour les élus de Gaillardbois-Cressenville de porter la responsabilité de la fermeture de l'école maternelle sans avoir un réel projet sur le devenir de ce bâtiment si tout est transféré à Grainville.

Madame Céline LETELLIER est déçue par le manque de communication et a la sensation que les deux communes ne sont pas représentées de la même façon et a l'illusion d'avoir participer à un projet pour rien car tout semble décidé d'avance.

Monsieur Daniel BLAVETTE répond que pour le moment rien n'est décidé et qu'il faut seulement se positionner sur le projet de déplacement de la classe mobile dans le rez-de-chaussée afin de ne pas perdre les 10 000 € de subvention inscrits au contrat de territoire depuis 2017.

Puis demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal après discussion décide à la majorité (10 voix contre – 6 voix pour – 2 abstentions) de ne pas donner suite à la subvention inscrite au contrat de territoire et par conséquent de continuer à payer la location de la classe mobile pour un montant de 8 899,20 € par an.

DÉLIBÉRATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTRUCTURATION DU BLOC SANITAIRE DE L'ÉCOLE DE GRAINVILLE.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'A.P.S concernant la restructuration du bloc sanitaire à l'école de Grainville pour un montant de 302 343,00 € H.T et indique qu'au vu de la situation sanitaire actuelle liée à la COVID-19, il est nécessaire d'effectuer les travaux.

Puis propose le plan de financement suivant à l'appui de cette demande de subvention :

Financement	Taux	Montant
D.S.I.L	40 %	120 937,20 €
Fonds propres / emprunt	60 %	181 405, 80 €
TOTAL		302 343,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

DÉLIBÉRATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R POUR L'INSTALLATION DE DEUX POTEAUX INCENDIE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir la défense incendie sur la Commune qui doit se trouver à 200 mètres maximum de chaque habitation et indique que la pose de poteau incendie n'est possible que sur des canalisations de diamètre 100.

Compte-tenu de ces contraintes, il présente au Conseil Municipal deux devis pour la pose de deux poteaux incendie, 1 situé sur Grainville au niveau du 28 route de Paris et 1 à Gaillardbois-Cressenville au niveau de l'intersection « rue des Iris » et « route de Grainville ».

Puis propose le plan de financement suivant à l'appui de cette demande de subvention :

Financement	Taux	Montant
D.E.T.R	40 %	2 782,25 €
Département	40 %	2 782,25 €
Fonds propres / emprunt	20 %	1 391,12 €
TOTAL		6 955,62 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

DÉLIBÉRATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR L'INSTALLATION DE DEUX POTEAUX INCENDIE.

Monsieur le Maire propose dans le cadre de la défense incendie la pose de deux poteaux incendie, 1 situé sur Grainville au niveau du 28 route de Paris et 1 à Gaillardbois-Cressenville au niveau de l'intersection « rue des Iris » et « route de Grainville ».

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De demander une subvention auprès du Département de l'Eure à hauteur de 40% soit 2 782,25 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

DÉLIBÉRATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'ORDINATEURS PORTABLES ET DE VIDEOPROJECTEURS POUR L'ÉCOLE.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel COSAQUE, 4^{ème} Adjoint.

Monsieur COSAQUE présente au Conseil Municipal le devis pour l'achat de 10 ordinateurs, 2 vidéoprojecteurs et 1 tablette d'un montant de 6 991,12 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De demander une subvention dans le cadre du Plan de relance – continuité pédagogique Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

QUESTIONS DIVERSES.

• Droit de Prémption Urbain.

Dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal donnée par délibération du 9 février 2017, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas utilisé son droit de préemption pour les D.I.A. suivantes :

- 1/2021 : Vente AIT ABDELMALEK / 49 rue de la grand mare – Grainville,
- 2/2021 : Vente terrains HUVELIN / Grainville.
- 3/2021 : Vente DAURS / 3 rue de la forêt - Grainville
- 4/2021 : Vente LEFEBVRE / 14 route de Cressenville – Gaillardbois-Cressenville.

• Chemin de la Chesnaie.

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de la réunion avec la Communauté de Communes et Messieurs les Maires de Bacqueville et Radepont concernant la remise en état du « chemin de la Chesnaie » et indique le coût des travaux est estimé à 17 784,00 € et qu'un accord a été trouvé afin de répartir les coûts sur les trois Communes et qu'en prenant en compte une participation de la Communauté de Communes il resterait à notre charge 5 355,20 €.

Puis Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur CHEDRU, exploitant forestier demandant une attention particulière à la réfection de ce chemin étant donné qu'une partie est à vocation forestière.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce point sera étudié lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

• Défense incendie.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un rendez-vous avec Monsieur Thierry PLOUVIER, Conseiller Départemental concernant la défense incendie est fixé au lundi 22 février à 18 heures.

• Comité pilotage « natura 2000 »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie du territoire de la commune est située en Natura 2000, dans le site FR2300145 "Forêt de Lyons" et qu'il est demandé de désigner un titulaire et un suppléant pour le comité de pilotage du site.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de nommer :

- Titulaire : Monsieur Daniel BLAVETTE
- Suppléant : Madame Caroline RÉQUILLART.

• Compte-rendu du SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure).

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2020 du SIEGE et indique qu'il est disponible à la consultation.

• SY.GOM (Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise SEPUR s'est vu attribué le marché pour le ramassage des ordures ménagères et que des conteneurs seront prochainement distribués dans chaque foyer.

- **Nouveau bassin de rétention de Cressenville.**

Monsieur le Maire demande si le nouveau bassin de Cressenville fonctionne bien après les fortes pluies.

Monsieur Mikaël LEMAITRE signale que l'eau stagne au niveau de l'enrobé et que la grille doit être bouchée car l'eau ne s'écoule pas bien et que cela a provoqué une plaque de verglas pendant la période de grand froid.

Monsieur le Maire le signalera au SYMAA.

- **Travaux de voirie 2021.**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du programme de réfection de voirie de la Communauté de communes, il est proposé de refaire un bout de la « route d'Ecouis » car en cas de fortes pluies de grandes cuvettes se forment.

Cette partie étant hors agglomération, il demande aux élus de lui indiquer une zone plus empruntée pouvant faire l'objet d'une réfection.

- **Rue du Fossé Talleux »**

Monsieur Daniel COSAQUE indique qu'une demande de rebouchage des nids de poule « rue du Fossé Talleux » a été faite auprès de la Communauté de Communes.

Madame Sylviane SOSTE indique que les travaux ont été faits.

Madame Caroline RÉQUILLART informe que de nombreux véhicules empruntent la rue en sens interdit et demande s'il est possible de faire un marquage au sol.

Monsieur Daniel COSAQUE se renseignera auprès la Communauté de Communes.

- **Sente de Charleval.**

Monsieur Bruno LANG demande s'il serait possible de renforcer avec des cailloux l'entrée de cette voie.

Monsieur Daniel BLAVETTE propose d'acheter du béton concassé et d'aller l'étaler quand la terre sera plus sèche.

- **Tranchée « rue du Fossé Talleux ».**

Madame Céline LETELLIER indique que suite à la pose d'un point d'éclairage public supplémentaire dans sa rue, la tranchée se creuse tout le long et que lors de fortes pluies une cuvette est présente devant son portail.

- **Courrier Madame HOFFMANN.**

Madame Caroline RÉQUILLART fait part du courrier de Madame HOFFMANN se plaignant de la vitesse excessive des véhicules sur la « route départementale ».

Monsieur Daniel COSAQUE indique qu'il s'est renseigné et qu'il paraît difficile de modifier le carrefour car il n'est pas référencé comme accidentogène.

Ce point sera évoqué lors de l'entretien avec Monsieur Thierry PLOUVIER, Conseiller Départemental

- **Route de Touffreville.**

Monsieur Anthony LEFEVRE demande qu'un panneau « voie sans issue » soit installé « route de Touffreville » comme déjà évoqué lors d'une précédente réunion.

- **Balises RD 6014.**

Monsieur Daniel COSAQUE indique qu'il a pris contact avec Monsieur TEXIER du Département et qu'il va prochainement avoir un rendez-vous sur place pour le remplacement des balises aux intersections sur la RD 6014 « Brémule » et « Cressenville ».

- **Demandes de la directrice de l'école maternelle.**

Monsieur Wilfried MEAUX fait part des demandes de Madame LESEIGNEUR, directrice de la

maternelle :

- Installation d'un détecteur de fumée

Madame Nathalie HAUCHECORNE indique que cela n'est pas obligatoire.

- Pose de thermostats sur les radiateurs dans le local à côté des toilettes
- Pas assez chaud dans le dortoir et trop froid dans la salle de classe
- Ajouter des porte-manteaux dans le couloir pour la distanciation
- Plaque de plâtre qui se décolle au niveau des caisses de jouets

- **Tests salivaires à l'école.**

Monsieur Wilfried MEAUX demande si des tests salivaires seront effectués à l'école.

Monsieur Daniel BLAVETTE indique qu'aucune information concernant ces tests a été transmise en Mairie à ce jour.

- **Conseil d'école.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil d'école se déroulera le vendredi 12 mars 2021 et qu'il sera limité à 6 personnes.

- **Rentrée 2021/2022.**

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que compte-tenu des effectifs élevés en maternelle, l'inspection a accepté que les enfants de Grande Section viennent à Grainville à la rentrée.

Monsieur Anthony LEFEVRE demande si le personnel devant s'occuper des maternelles doit avoir un diplôme.

Monsieur Daniel BLAVETTE lui répond que non puis demande à Madame HAUCHECORNE qui indique que non mais qu'il est souhaitable que des petites formations soient effectuées.

Monsieur BLAVETTE indique que tous les agents ont reçu la formation des premiers secours en 2019.

Il sera nécessaire que cette formation soit actualisée en 2021.

- **Problème poubelles Foyer rural.**

Madame Caroline REQUILLART demande si le problème des poubelles au foyer rural est résolu.

Madame Martine LOISON indique que le problème est réglé depuis quelques semaines.

- **Compte-rendu commission des travaux.**

Monsieur Antony LEFEVRE demande le compte-rendu de la dernière réunion de la commission des travaux.

Monsieur Daniel BLAVETTE remet une copie à tous les élus.

Madame Caroline REQUILLART regrette que des comptes-rendus ne soient pas transmis après chaque commission. Monsieur BLAVETTE répond qu'il est difficile d'animer la réunion et de faire secrétaire de séance en même temps.

Madame Christine DELAPLACE propose à Madame REQUILLART de faire les comptes-rendus.

- **Commission travaux école.**

Madame Caroline REQUILLART demande la création d'une commission « projet école ».

Monsieur Bruno LANG indique qu'il est nécessaire d'avoir tous les chiffres et d'affiner les montants avant de travailler sur le projet et de créer cette commission.

- **Passage de caméra dans les tuyaux à l'école.**

Monsieur Wilfried DUHAMEL demande pourquoi un devis a été signé pour un passage de caméra et un curage dans les tuyaux.

Monsieur Daniel BLAVETTE l'informe que cette demande a été effectuée suite à l'affaissement dans la cour de l'école de Grainville afin de savoir si un tuyau d'évacuation ne serait pas endommagé et entraînerait l'affaissement. Après avoir ôter ce doute un bureau d'études pourra être missionné pour effectuer une analyse du sol.

- **Logement des Muttes.**

Monsieur Wilfried DUHAMEL demande où en sont les travaux du logement des Muttes.
Monsieur Eric BONNEAU indique qu'il est toujours dans l'attente de devis.

Monsieur Antony LEFEBVRE demande que les travaux soient effectués afin d'avoir de l'argent pour payer les travaux à l'école.

Monsieur Daniel BLAVETTE indique que les revenus de ce logement ne sont pas prévus pour les travaux de l'école et qu'il faudra environ 6 ans pour obtenir un retour sur l'investissement car les travaux sont estimés à environ 50 000 €.

- **Marché artisanal.**

Madame Marie-José LECOINTRE demande si le marché artisanal sera organisé au printemps.

Madame Nathalie HAUCHECORNE indique que vu la crise sanitaire, le projet sera probablement reporté.

- **Machine à pain à Gaillardbois-Cressenville.**

Madame Caroline REQUILLART informe le Conseil Municipal qu'elle est toujours à la recherche d'un boulanger qui souhaiterait installer une machine à pain à Gaillardbois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 heures 20.

